



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5342

Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Institut Télémaque pour la mise en place d'un programme de tutorat innovant avec la Ville de Lyon, à destination des élèves situés notamment en réseau d'éducation prioritaire - Exercice 2020

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Mission Egalité

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020
DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5342 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 5 000 EUROS A L'INSTITUT TELEMAQUE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE TUTORAT INNOVANT AVEC LA VILLE DE LYON, A DESTINATION DES ELEVES SITUES NOTAMMENT EN RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE - EXERCICE 2020 (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - MISSION EGALITÉ)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

L'Institut Télémaque est une association loi de 1901, créée en 2005, dont la vocation est de mettre en place des actions de tutorat individualisé pour les élèves à potentiel, méritants et motivés (boursiers ou assimilés), scolarisés notamment en réseau d'éducation prioritaire.

Les collégiens sont identifiés, dès la classe de 5^{ème}, par leur établissement et suivis pendant 5 ans par le biais d'un double tutorat :

- un tuteur issu du monde professionnel (entreprises et collectivités) ;
- un référent pédagogique de l'établissement scolaire.

Les actions de tutorat consistent à accompagner les filleuls en agissant sur 4 leviers : l'ouverture socio-culturelle, la découverte du monde professionnel, la confiance en soi et les performances scolaires.

Depuis 2005, l'Institut Télémaque a assuré le tutorat de 1 365 jeunes avec 1 900 parrains engagés, 137 établissements scolaires et 100 entreprises, fondations d'entreprises ou collectivités territoriales. L'association, dont le siège est situé à Rueil Malmaison (92), est présente dans 4 régions : Ile-de-France, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie.

En termes de résultat, 100 % des jeunes suivis ont réussi le diplôme national du brevet, 98 % ont décroché le baccalauréat et 100 % ont intégré l'enseignement supérieur.

En 2018, l'Institut Télémaque a aussi mis en place un programme d'accompagnement des jeunes en lycée professionnel et CFA qui valorise l'excellence et l'ascension sociale dans la voie professionnelle.

Enfin, l'Institut Télémaque bénéficie d'une convention avec le Ministère de l'éducation nationale, ce qui permet aux élèves d'intégrer également le parcours d'excellence développé par l'Inspection académique.

Depuis 2018, l'Institut Télémaque développe ses partenariats avec les collectivités territoriales.

II - Proposition :

1) Un partenariat en cohérence avec les objectifs de la Ville de Lyon

Le projet mené par l'Institut Télémaque répond aux objectifs portés par la Ville de Lyon.

Tout d'abord, il contribue à la réussite des enjeux de notre politique éducative. Ensuite, il permet à des agents de la Ville de Lyon (en activité ou à la retraite) de parrainer et de suivre entre la 5^{ème} et la terminale, un élève scolarisé, notamment en réseau d'éducation prioritaire, afin de faciliter sa réussite scolaire.

2) Un programme d'actions et un plan de financement

Sur le territoire rhodanien, l'Institut Télémaque suit à ce jour 125 élèves et a un prévisionnel de 170 jeunes en suivi sur l'année scolaire 2019/2020.

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville de Lyon identifiera donc 5 tuteurs parmi ses agents en activité ou retraités, pour suivre le parcours scolaire de 5 élèves. Une première évaluation interviendra au terme des années de collège.

La contribution de la Ville de Lyon s'élèvera à 5 000 € pour l'année scolaire 2019/2020.

Cette subvention permettra de :

- financer la réalisation de projets socio-culturels pour les tutoré-es ;
- participer au fonctionnement de l'Institut Télémaque.

La Ville de Lyon pourra également soutenir le partenariat avec l'Institut Télémaque, en développant des actions de communication et en permettant à des élèves accompagnés de bénéficier d'un accès privilégié aux événements culturels, éducatifs et sportifs qu'elle soutient.

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

1 - L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de 5 000 € au profit de l'Institut Télémaque, dans le cadre de son action de tutorat pour l'année 2020, est approuvé.

2 - La dépense en résultant, soit 5 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours : ligne de crédit 104657, nature 6574, fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Gérard CLAISSE